Conditions générales

Facturation

1. **Les factures sont payables dans les 15 jours calendrier après la date de leur envoi soit sur le compte bancaire indiqué sur la facture soit à la caisse de la Clinique Saint-Luc.**

2. **Les factures non payées à l'échéance seront majorées d'une clause pénale de 20%, avec un minimum de 30,00 € et produiront un intérêt au taux de 10% l'an, le tout de plein droit et sans mise en demeure préalable.**

   - ***Pour répondre au prescrit de l'article VI.83,17° du Code de droit économique, une indemnité forfaitaire de 100,00 €, sera due au client en cas de carence volontaire et injustifiée de la part de la Clinique et après qu'une lettre recommandée mettant en demeure la Clinique Saint-Luc de remplir ses obligations endéans le mois lui ait été adressée et qu'il n'y ait été réservé aucune suite.***

3. **En cas de changement d'adresse de facturation, le patient est tenu de prévenir immédiatement la Clinique Saint-Luc par mail (facturation@slbo.be) ou par courrier ordinaire adressé à Service facturation – Rue Saint-Luc 8, 5004 Bouge.**
   A défaut, il ne pourra nous être fait reproche d'avoir adressé les factures et/ou rappels à une adresse qui n'est plus d'actualité.

4. **En cas de litige, seuls la Justice de Paix du Premier Canton de Namur et le Tribunal de Première Instance de Namur sont compétents.**

Clinique Saint-Luc
Bouge